**L’apport du projet *Bibliopol@* au catalogue des imprimeurs parisiens du xvie siècle**

Le projet [*Bibliopol@ :* *matériaux pour servir à l'histoire du commerce des livres à la Renaissance*](http://www.bvh.univ-tours.fr/bibliopola/bibliopola.asp) a été mis en ligne en novembre 2018 sur le site des Bibliothèques Virtuelles Humanistes du [Centre d’Études Supérieures de la Renaissance](https://cesr.cnrs.fr/) à Tours. Il ambitionne de proposer en ligne des éditions numériques de documents et un outil de gestion de l'information en relation avec le commerce des livres à la Renaissance. Il souhaite ainsi contribuer à améliorer nos connaissances des structures de diffusion du livre, qui constituent le véritable moteur de la révolution de Gutenberg, et leur évolution.

Pour son lancement, *Bibliopol@* propose l'édition d'archives en provenance de la commission qui a présidé à la confection de l'[Index d'Anvers en 1570](http://hdl.handle.net/2268.1/4549). Il s'agit de listes de livres établies à la suite de perquisitions effectuées chez les libraires et imprimeurs des anciens Pays-Bas, le même jour, le 16 mars 1569. Des listes des livres orthodoxes et suspects furent dressées sur place par des inquisiteurs, des théologiens et des officiers de justice. Ces documents furent ensuite envoyés à Bruxelles au mois de juin, alimentant le travail de la commission en charge de produire l'Index qui paraîtra au début de l'année 1570 chez Christophe Plantin.

[fig. 1]

En raison de son extrême précision, la [liste établie à Mons](http://www.bvh.univ-tours.fr/bibliopola/inventaire_mons_1569.pdf) (comté de Hainaut) a été mise en ligne. Cette ville constitue en outre un casus des plus intéressants, puisqu’elle est située en périphérie des principaux centres d'imprimerie et en dehors des grands pôles intellectuels. La liste montoise mentionne un peu moins de 1600 livres pour lesquels sont précisés non seulement le ou les auteurs et le titre, mais aussi les adresses bibliographiques, donc les lieux et dates d'impression. Grâce au soin et à la rigueur du notaire chargé de rédiger ce document, nous disposons là d'une source de tout premier ordre pour l'étude du marché du livre en Hainaut dans le second tiers du xvie siècle.

La liste montoise a été transcrite in extenso, avec en appel de note des identifications et un renvoi vers la base de données de l'[USTC](https://www.ustc.ac.uk/) (*Universal Short Title Catalogue*), des catalogues de bibliothèque en ligne ainsi que plusieurs outils bibliographiques. Les ouvrages sont classés par langues et en fonction de leur orthodoxie. Quelque 750 titres sont rangés dans la catégorie des livres en latin et un nombre identique apparaît dans celle des livres en français, ainsi qu'une centaine sous la rubrique des livres prohibés. Les noms des libraires visités ne sont malheureusement pas mentionnés, ce qui aurait assurément fourni des données très précieuses sur la situation du marché du livre montois.

[fig. 2]

L’inventaire dressé en 1569 est d’une grande aide pour toute étude sur la diffusion des éditions parisiennes dans le second tiers du xvie siècle. En effet, sur les quelque 1600 éditions listées dans ce document, quelque 700 proviennent d’ateliers établis en bord de Seine, soit près de 45 % de l’ensemble des ouvrages trouvés sur les étals des libraires montois. La répartition linguistique de ces livres montre en outre que les imprimeurs et les libraires parisiens spécialisés dans la production vernaculaire ont trouvé, en Hainaut, de précieux débouchés. On dénombre ainsi un peu plus de 230 éditions en latin pour 470 textes en français. La plus ancienne édition remonte à l’extrême fin du xve siècle ; les plus récentes sont contemporaines de la rédaction de l’inventaire. On note toutefois une majorité d’ouvrages imprimés au cours des décennies 1530-1560.

Il ne s’agit pas ici de proposer une analyse exhaustive de l’ensemble des livres parisiens présents en Hainaut en 1569. Il est plus intéressant de se concentrer sur l’apport de la liste de 1569 au catalogue des imprimeurs parisiens, en se focalisant plus spécifiquement sur la problématique des pertes. En effet, la précision de ce document a permis de pointer 181 entrées qui ne figurent pas dans l’*Universal Short Title Catalogue.* Les recherches sont toujours en cours. Jusqu’à présent, ce travail n’a été effectué de manière exhaustive que pour une seule famille, les Bonfons.

Le nom de 66 libraires-imprimeurs ont été repérés, parmi lesquels on peut citer : Josse Bade, la famille Bonfons, Nicolas Chrestien, Gilles Corrozet, Robert Estienne, Guillaume Guillard, Denis Janot, la famille Le Noir, Alain Lotrian, la famille Regnault, Jean Ruelle ou encore des membres de la famille Wechel. Le taux de pertes est assurément faible pour la plupart d’entre eux, les chiffres allant d’une à cinq unités. Par contre, le chiffre concernant la famille Bonfons est saisissant : 30 éditions pour Jean Bonfons et 14 pour sa veuve. L’écart réside certainement dans la nature de la production de cette famille, spécialisée dans la littérature d’inspiration médiévale en français, genre pour lequel les taux de pertes sont assez élevés.

Avant de revenir sur le « cas » des Bonfons, il importe d’évoquer de manière assez générale la nature des éditions rencontrées. La littérature religieuse est la plus représentée avec 67 titres. Du côté de la littérature profane, on relève une soixantaine de titres où le français domine largement. Le domaine historique est illustré par une forte proportion des textes antiques, pour la plupart en traduction française. Des éditions perdues de textes législatifs émis par Henri II circulaient aussi en Hainaut. La pratique criminelle est présente avec des traités de pratiques criminelles contemporains. Aux côtés de ces textes, figurent aussi des éléments des corpus canoniques et civiles. Du côté des sciences, les textes en relation avec la médecine sont les plus nombreux. Ils sont tous en français et concernent non seulement le savoir populaire, mais aussi des traités écrits par des médecins contemporains. Enfin, la liste des éditions parisiennes non identifiées reprises au sein de l’inventaire de 1569 contient des livres que l’on peut ranger des domaines aussi variés que l’agriculture, l’astronomie, les traités militaires, la géographie, la cuisine ou encore la musique.

On le voit, les pertes se rencontrent dans tous les domaines. Pour approfondir cette question, penchons-nous sur les Bonfons. Cette famille d’imprimeurs parisiens des xvie-xviie siècles est très intéressante, car le taux de survie de leurs publications est très faible et le nombre d'éditions perdues est élevé. Les activités du fondateur de la dynastie, Jean Bonfons, sont peu documentées. Il s'installe d'abord comme libraire sur l'île de la Cité en 1543, rue Neuve Notre Dame à l'enseigne de saint Nicolas. Il succède à son beau-père, Pierre Sergent, comme propriétaire de l'entreprise en 1547 et le restera jusqu'à sa mort en 1568. Sa veuve, Catherine Sergent, a ensuite repris l'entreprise jusqu'à son décès quatre ans plus tard. Leur fils Nicolas, marié à Catherine Ruelle – fille du libraire parisien Jean Ruelle –, monte sa propre affaire de livres en 1571 avant de succéder à sa mère un an plus tard. Nicolas était encore en activité en 1618 et mourut en mars 1628 ; sa femme le suivit le 14 juin de la même année. Son fils Pierre l'assiste de 1597 à 1607, jusqu'à l'obtention d'une charge publique à Pontoise.

[fig. 3]

Le cas de Jean Bonfons et de sa veuve a été retenu pour des raisons chronologiques évidentes. Leurs activités couvrent une période de trente ans. Ils ont publié quelque 160-170 livres. Seulement deux tiers de cette production nous est parvenus. Spécialisés dans les romans médiévaux, ils ont également publié des livres de chants, de théâtre, de littérature religieuse (principalement des ouvrages de dévotion et d'hagiographie), des ordonnances et des livres de pratique, essentiellement en français.

L'analyse des archives de la commission de l’Index de 1570 a permis de retrouver bon nombre d’éditions encore inconnues. Pour cette recherche, l’enquête a été étendue à l’ensemble des livres présents en Hainaut. Le document contient ainsi quelque 2.200 entrées. Parmi celles-ci, 115 sont liées à la production de Jean Bonfons et de sa veuve. Ce nombre doit être réduit à 87 en raison de la présence de doublons. Le nom de Jean Bonfons est associé à 54 éditions et celui de sa veuve à 33 autres. L'USTC, le mémoire inédit d’Arlette Destot consacré à cette famille, les *Gothiques français* de Guy Bechtel ainsi que des anciens catalogues de vente nous ont permis d’identifier 49 éditions différentes (32 grâce à l’USTC, 17 par l’entremise d’autres outils). Il est important de noter que neuf d'entre elles ne sont pas connues par le biais d'un exemplaire encore conservé. Le *Manuel de Brunet* ou les catalogues de vente aux enchères de livres ont été utilisés pour les identifier. Il reste 38 titres encore non identifiés. Dès lors, le nombre de livres imprimés pour ou par Jean Bonfons et sa veuve devrait être revu à la hausse. Ainsi des 160-170 titres environ déjà recensés, on peut maintenant estimer la production Bonfons à près de 200 titres, avec une perte moyenne d'environ 40 %. Il s'agit d'un faible taux de survie, un fait qui peut s'expliquer par la nature des livres imprimés par ces éditeurs. Alexander Wilkinson, dans son étude sur les pertes au sein de la production française du xvie siècle, estime que – tous genres confondus – 31 % des ouvrages imprimés avant 1601 ne sont pas parvenus jusqu’à nous.

La littérature profane d’expression française représente près de la moitié des livres vendus par les Bonfons aux libraires établis dans le Hainaut (45%), avec une majorité de romans médiévaux. Les œuvres religieuses comptent pour environ un tiers du nombre total des exportations des Bonfons reprises dans la liste de 1569 (33%). Le reste des livres distribués en Hainaut par les Bonfons est principalement lié aux sciences populaires en langue vernaculaire, avec ici aussi beaucoup de livres de médecines.

[fig. 4]

La liste de 1569 permet aussi de pointer la vitalité des échanges commerciaux entre la firme Bonfons et les libraires du Hainaut. Plus de 110 titres enregistrés dans ce document – contenant environ 2 200 entrées – portent le nom de leur société, ce qui signifie qu'environ 5% de tous les livres trouvés par les émissaires du duc d'Albe sont liés aux Bonfons. Ces échanges semblent avoir été particulièrement intenses lorsque la veuve Bonfons dirigeait la compagnie. Ainsi, sur les 40 éditions proposées par l’USTC, 24 se retrouvent dans le Hainaut, soit plus de la moitié de sa production enregistrée dans cette base de données.

Enfin, reste à poser une dernière question, celle de l'impact des pertes de livres sur notre connaissance de la production de Bonfons. Tout d'abord, nous avons vu qu'avec l'aide de la liste établie à la demande du duc d'Albe, des lacunes ont pu être comblées, offrant ainsi la possibilité d’avoir une image plus complète du catalogue des livres de Jean Bonfons et de sa veuve. Ensuite, nos recherches pour tenter d'identifier toutes les entrées Bonfons nous ont permis de mieux comprendre leur stratégie éditoriale et de pouvoir pointer l'importance des réimpressions. En effet, nous avons noté qu'au moins 15 éditions perdues attribuées à Jean Bonfons ou à sa veuve ont été réimprimées plus tard soit par leur fils Nicolas Bonfons, soit par lui avec son fils Pierre Bonfons. Paradoxalement, même si toutes les éditions des Bonfons ne sont pas conservées, le contenu des textes reproduits par eux nous est connu grâce aux nombreuses rééditions. Cette constatation nous rend moins pessimistes dans notre compréhension de la transmission de la littérature vernaculaire française.

\*

Pour terminer, nous pourrions dire que le duc d'Albe, lorsqu'il a demandé aux inquisiteurs de visiter toutes les librairies installées dans les territoires encore sous autorité, n'a certainement pas imaginé, un jour, qu'il aiderait les historiens du livre, cinq siècles plus tard, à reconstruire les catalogues des imprimeries du xvie siècle et à aider les chercheurs à quantifier les pertes potentielles. S’il est certainement impossible d'avoir une vue d'ensemble de ce qui a été perdu au xvie siècle, des documents de l’acabit des inventaires 1569 fournissent une nouvelle base pour la reconstruction des taux de pertes de documents imprimés. Cette enquête nous a notamment permis d'approfondir notre connaissance du catalogue des Bonfons et de mieux évaluer le taux de pertes des impressions parisiennes. Il est incontestable que d'autres recherches pourraient évidemment nous aider à affiner notre vision de la production parisienne du xvie siècle. Enfin, tout historien du livre reconnaîtra que les documents établis à la demande du duc d'Albe constituent des sources de première importance, apportant un témoignage unique sur le marché du livre des anciens Pays-Bas du second tiers du xvie siècle. On pourrait donc penser que censure et histoire du livre font finalement bon ménage.

Renaud Adam

Université de Liège

*Transitions*. Unité de recherche sur le Moyen Âge et la première Modernité

Bibliographie sélective :

- Renaud Adam, « Tracing Lost Editions of Parisian Printers in the Sixteenth Century: The Case of Jean Bonfons and his Widow », dans *The Library. Transactions of The Bibliographical Society*, à paraître.

- Guy Bechtel, *Catalogue des gothiques français, 1476-1560*, 2e éd., Paris, Librairie Giraud-Badin, 2010.

- Jacques-Charles Brunet, *Manuel du libraire et de l’amateur de livres*, 6 t., Paris, Firmin-Didot frères, 1860-1865.

- Arlette Destot, *Un libraire parisien au xvie siècle : Jean Bonfons. Édition et littérature populaire*, Mémoire de licence, Université de Paris I, 1977.

- Stéphanie Rambaud, « Bonfons, famille », dans Pascal Fouché *et* *alii*, *Dictionnaire encyclopédique du livre*, t. 1, Paris, Cercle de la Librairie, 2002, p. 361.

- Alexander S. Wilkinson, « Lost Books Printed in French before 1601 », dans *The Library. Transactions of The Bibliographical Society*, 7e S., 10 (2009), p. 188-205.

Illustration :

[fig. 1] : *Index librorum prohibitorum: cum regulis confectis per patres a Tridentina synodo delectos, auctoritate sanctissimi domini nostri Pii IIII pontificis maximi comprobatus, cum appendice in Belgio ex mandato regiae catholicae majestatis confecta*, Anvers, Christophe Plantin, 1570, 8°.

[fig. 2] : *Inventaire des livres trouvés chez les libraires montois le 16 mars 1569* (n.s.) (Bruxelles, Archives générales du Royaume, Conseil des troubles, 22, fol. 1r [détail]).

[fig. 3] : François II, *Edict sur le faict des prevosts des connestable et mareschaulx de France et de leurs greffiers et archers*, Paris, Jean Bonfons, 1560, page de titre (détail).

[fig. 4] : *Inventaire des livres trouvés chez les libraires montois le 16 mars 1569* (n.s.) (Bruxelles, Archives générales du Royaume, Conseil des troubles, 22, fol. 32r [détail]).